

EPIGRAPHE

Celui qui aime être corrigé aime la science.

Proverbe 12 :1

On façonne les plantes, par la culture et les hommes par l'éducation.

Jean-Jacques ROUSSEAU

Heureux l'homme qui a trouvé la sagesse, et l'homme qui possède l'intelligence car le gain qu'elle procure est préférable à celui de l'argent et le profit qu'on en tire vaut mieux que l'or.

Proverbes 3 : 13-14.

DÉDICACE

A toi Père, l'auteur de la création de tout ce qui est au ciel et sur la terre, le Dieu de gloire qui est mon protecteur physique et spirituel, toi en qui j'ai toujours mis ma confiance, toi de qui j'ai toutes choses ;

A mes chers parents, MORISHO KINGOMBE et ZAHUMA FITINA qui, malgré les durs moments traversés de la vie, nous ont toujours soutenus ; vous qui m'avez enseigné le sens de responsabilité, de patience et de persévérance dans le travail. Que vous puissiez trouver dans ce travail de fin d'étude l'accomplissement de votre idéal et de vos actions.

A ma future épouse, MBOYO ISUMO Ircille pour ton parfait attachement à moi, pour tant de patience, d'abnégation et d'attente infiniment longue, qui n'a pas manqué de nous apporter son secours permanent dans les moments les plus difficiles de nos études ; l'amour et le bonheur sont maintenant à ta disposition.

A mes frères et sœurs pour vos prières et sacrifices en ma faveur ;

A toute ma famille en générale, pour tant d'amour, ce travail vous sert d'exemple à suivre ;

A tous ceux qui me connaissent et qui me connaîtrons à travers cette œuvre ;

A tous les miens.

MORISHO GULAMU Richard

AVANT-PROPOS

Lorsque souvent on admire une œuvre, on ne jette des fleurs qu'à son auteur, en oubliant que celui-ci avait d'une façon ou d'une autre bénéficié du concours de bien des gens qui ne doivent pas être passés sous silence.

Nous ne voudrions pas que ceux qui nous apprécient à travers cette œuvre commettent la même erreur tant qu'il est vrai que, privé de tout soutien, nous n'aurions pas terminé notre parcours universitaire et ce travail ne coûterait pas du tout le prix qu'il mérite.

L'étudiant, cadre en devenir, ne sera utile à la société que lorsqu'il est capable de mettre au profit de la nation son savoir acquis pendant ses études par des théories et pratiques que les professeurs lui ont dispensées et en maîtrisant les règles déontologiques de la profession. Ceci n'est possible qu'avec un enseignement de qualité.

Qu'il nous soit permis, au terme de notre travail de fin d'études universitaires, de nous acquitter d'un agréable devoir, Celui d'exprimer notre gratitude envers toutes les personnes qui, en contribuant à la réalisation de ce travail, ont aussi porté une pierre à l'édifice de notre vie.

L'honneur revient, en premier lieu aux Professeur MVUDI MATINGU et Chef de travaux Aimé LUNGELA DIANGANI qui, bien que très sollicités, occupés et chargés, sont restés disponibles dans l'encadrement de ce travail. Leurs observations, orientations, remarques, suggestions et sages conseils nous ont été d'un précieux concours dans la conception et la réalisation de ce travail.

Nous tenons à remercier tous les Professeurs de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Kinshasa qui, tout au long de nos études, grâce à leur savoir et savoir faire, nous ont transmis le goût de la recherche, la maturité d'esprit, la rigueur scientifique, sans lesquels les pages qui suivent n'auraient été jamais écrites. Le travail que nous présentons aujourd'hui constitue en soit une preuve de leur dévouement.

Que tous nos amis, ceux qui nous portent dans leurs cœurs et qui nous ont aidé jusqu'à ce jour, veuillent croire à nos sincères remerciements. Nous ne saurons citer tous les noms ici sans être

injuste. Néanmoins, citons ASSANI RAMAZANI Camille, ASSANI BAIKAL, KIKONGOLO SADIKI Innocent, KABUNGU KAZIMIRI Edith, AMBAMBULA NAZEME Mahelé, ILUNGA MBAYO pascal, Nelly KAPEMB, Mitterrand MUIDI, NKEKO MALANDA Guellor, ABELI LUMOMBO Papy, ASSUMANI SELEMANI Assu.

Nous ne saurons oublier nos chers collègues, camarades étudiants, pour tant d'efforts, de joies, de sacrifices, de souffrances et des heures de travail partagé. Nos sentiments de profonde gratitude s'adressent très vivement à NSANGU DIABAZA Yves, PHANZU VANGU Huguens, BOODJI LIKOMBO Paul, TSHIBANGU LUSAMBA Patrick, LOPEKA IKENGE Christian, MATEYI Cedrick.

Nous témoignons également notre gratitude et reconnaissance à nos grands et petits frères et sœurs MORISHO AMISI Zinc, Zainabo binti Moussa Abdoul Razac, MORISHO ABELI Cyrille, MORISHO FARAI, MORISHO BABU Ricardo, RAMAZANI MUGENI Ramo, MORISHO BUSHIRI, MORISHO BIN MORISHO Fiston, MORISHO SELUA, MANGAZA MUGENI, ASSANI SAIDI Mzee, ALINE ABONGO.

Enfin pour clore ces pages de remerciements, nous pensons aussi à tous nos oncles, tantes, cousins et cousines, neveux et nièces. Qu'ils trouvent ici nos remerciements. Leur seule présence tant physique, morale que spirituelle a suffi à nous redonner confiance et courage.

A tous ceux cités et à tous ceux qui croient avoir contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail mais dont les noms ont été oubliés involontairement trouvent à travers ces lignes l'expression de mes remerciements sincères.

Nonobstant le souci qui nous anime de présenter un travail méticuleux, il se pourrait que l'imperfection transparaisse. Puisse ce « mea culpa » rencontrer l'indulgence de nos lecteurs.

LISTE D'ABRÉVIATIONS ET SIGLES

DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire

F : Femmes ou Filles selon le contexte

G : Garçons

GF : Garçons et Filles

INS : Institut National de la Statistique

IP : Indice de Parité

ISP : Institut Supérieur Pédagogique

ISPT : Institut Supérieur Pédagogique et Technique

IST : Institut Supérieur Technique

MAS : Ministère des Affaires Sociales.

MEPSP : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel

MESU : Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

MPR : Mouvement Populaire de la Révolution

OMD : Objectifs de Millénaire pour le Développement

ONU : Organisation des Nations Unies

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

RESEN : Rapport d'Etat du Système Educatif National

TBA : Taux Brut d'Admission

TBAF : Taux Brut d'Admission pour les Filles

TBAG : Taux Brut d'Admission pour les Garçons

TBS : Taux Brut de Scolarisation

TBSF : Taux Brut de Scolarisation pour les Filles

TBSG : Taux Brut de Scolarisation pour les Garçons

TBSi : Taux Brut de Scolarisation au degré i

TENAFEP : Test National de Fin d'Etudes Primaires

TNA : Taux Net d'Admission

TNAF : Taux Net d'Admission pour les Filles

TNAG : Taux Net d'Admission pour les Garçons

TNS : Taux Net de Scolarisation

TNSi : Taux Net de Scolarisation au degré i

TTF : Taux de Transition pour les Filles

TTG : Taux de Transition pour les Garçons

UNAZA: Université Nationale du Zaïre

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNIKIN : Université de Kinshasa

UNILU : Université de Lubumbashi

O. INTRODUCTION

O.1. PROBLEMATIQUE

La République Démocratique Congo (R.D.C), longtemps engagée dans le processus de la croissance économique et du développement, se trouve à cette ère de la mondialisation considérée parmi les pays pauvres. Cela prouve le paradoxe eu égard aux diverses potentialités que regorge le pays.

Bien qu'universellement reconnu comme inaliénable, le droit à l'éducation n'est malheureusement pas encore assuré à tous, et surtout aux citoyens des couches sociales démunies en R.D.C. Notre pays traverse une crise sociopolitique et économique qui a affaibli l'Etat, le rendant incapable de remplir ses responsabilités dans divers domaines dont celui de l'éducation qui nous intéresse dans le cadre de ce travail.

Ces dernières années, le secteur de l'éducation de la R.D.C est caractérisé par l'exigence de la prise en charge financière de l'éducation à tous les niveaux par les parents des élèves et étudiants. Cette contribution est devenue obligatoire et consacrée par le concept de partenariat¹ entre les parents d'élèves et les établissements scolaires et universitaires d'enseignement.

Cependant, les difficultés liées à la modicité des salaires des parents (pour ceux qui travaillent), à l'irrégularité de paiement de ces salaires, au chômage et à l'insuffisance des revenus ménagers, ont placé beaucoup de parents dans l'incapacité de prendre en charge la scolarité de leurs enfants.

En effet, tout système éducatif poursuit entre autres objectifs la formation des compétences nouvelles qui constitue un important investissement en capital humain et l'utilisation des compétences ainsi créées pour accroître la production des biens et services dans l'économie.

Le développement d'un pays passe forcément par plusieurs catégories de performances dont la formation de la population détient le monopole des secrets, qu'il s'agisse de la productivité, de la rentabilité ou

1 . Association pour le Développment de l'Education en Afrique (A.D.E.A.) <http://www.adea.net/>

de la compétitivité industrielle ou agricole, voire la coopération internationale ou le transfert des technologies. La formation de la population constitue l'une des priorités pour renforcer les chances de réussite d'un pays au cours de son processus de développement.

Si la science est la source du savoir, c'est l'enseignement qui diffuse ce savoir et en rend possible l'application aux tâches pratiques de la production économique. Le relèvement rapide de l'Europe après de la deuxième guerre mondiale n'aurait pas été possible sans la masse du savoir que ce continent avait à sa disposition.

Julius NYERERE, qui était enseignant avant de devenir le premier Président de la Tanzanie a dit que : « l'éducation n'est pas un des moyens d'échapper à la pauvreté, c'est le seul moyen de combattre la pauvreté. Bien plus, le bilan du développement des nouveaux pays industrialisés montre que l'essor spectaculaire de la région est dû essentiellement à la qualité et à la quantité de son capital humain et intellectuel² ». Cela veut dire que sans l'éducation, le développement ne peut se faire sur une base large ni durable.

Il y a un lien fort étroit entre l'éducation et le développement économique, pour être plus précis, de l'instruction de la population et le développement économique. C'est ce que disait l'économiste GALBRAITH dans la revue *Afrique 2000* en 1994 « il n'y a pas dans ce monde de population éduquée qui soit pauvre et il n'y a pas de population illettrée qui ne soit pas pauvre³. Cette théorie est vérifiable jusqu'aujourd'hui car l'on constate que tous les pays où les taux de scolarisation sont faibles sont des pays pauvres.

S'il est incontestable que l'éducation est un facteur clé du développement économique, nombreux sont les pays en développement qui ont connu pourtant bien de désillusions en ce qui concerne la valeur économique de l'éducation.

En R.D.C par exemple, avant l'indépendance, l'éducation était parmi les secteurs prioritaires, en plus de son caractère obligatoire et presque

2 Julius NYERERE transition, l'école oublie encore 113 millions d'enfants, V.47, Juin 2000, p2

3 MATHIAS RWEHERA, séminaire international « curriculum, compétences et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne » Genève, du 10 au 13 novembre 2004.

gratuit. En ce temps là, le produit intérieur brut (PIB) de la R.D.C. était le même que celui du Canada et de la Corée du Sud.

Vers 1980, le programme d'ajustement structurel (PAS) a permis de réduire la part des dépenses publiques qui revenait à l'éducation passant de 28% à 3%. De 2001 à 2010, cette part a été en moyenne de 0,9%⁴. On a observé une diminution du taux moyen de croissance annuelle des effectifs au primaire qui était de 4,7% entre 1960 et 1977 à 1,4% de 1978 à 1987 ; et une décroissance de la production intérieure brute de 1,5%⁵.

En 1991 et 1993, l'éducation a été victime de pillage, beaucoup d'écoles existantes ont été détruites et leurs immeubles et équipements ont été saccagés et pillés. Il en a été de même à chaque guerre qui s'est imposée au pays allant jusqu'à enrôler des enfants soldats et accentuant ainsi le problème des enfants de la rue et des enfants orphelins.

En plus de ces situations désastreuses, l'enseignement primaire et secondaire, censé développer une aptitude au travail à chaque individu, occupe une moindre considération dans la politique de gouvernance, et reste non obligatoire et non gratuite en violation de la loi cadre de l'enseignement national promulguée en 1986. Cette loi dispose à son article 09 que « l'Etat a l'obligation d'assurer la scolarisation des enfants au niveau d'enseignement primaire et de veiller à ce que tout congolais adulte sache lire, écrire et calculer ⁶ ». Plusieurs inégalités se fondent autour de l'éducation par la façon dont les ménages se transforment en source de financement pour le bon fonctionnement de ce secteur.

La dégradation du système éducatif congolais trouve en partie son origine dans les faits suivants ⁷: la vétusté et le délabrement des infrastructures scolaires ; le vieillissement et la démotivation du corps enseignant ; la modicité du budget alloué à l'éducation qui ne tient pas compte de la croissance démographique.

A la lumière de ce qui précède, il convient de s'interroger si le système éducatif et sa politique en R.D.C sont efficaces pour une éducation

⁴ B.C.C, Rapport annuel 2010, Kinshasa.

⁵ Banque mondiale, Système éducatif de le R.D.Congo : priorité et alternative, 2003.

⁶ Loi cadre n° 86/09/1986 de l'enseignement national en R.D.Congo.

⁷ Objectif du millénaire pour le développement, Rapport national de suivi de progrès pour la République Démocratique du Congo 2004, p. 29.

qui permette le développement économique ? Si la réponse est non, comment permettre à l'éducation d'être un moteur de développement économique dans notre pays ? Voilà les questions qui, dans les lignes qui suivent exigent des réponses.

0.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Nous nous sommes fixés un objectif général et des objectifs spécifiques.

0.2.1. Objectif général

L'objectif général de notre étude c'est d'évaluer le rendement interne et les disparités dans l'accès l'éducation en R.D.C.

0.2.2. Objectifs spécifiques

Au plan spécifique, l'étude poursuit les objectifs suivants :

- Définir les concepts de base de l'étude ;
- Faire l'état des lieux du système éducatif ;
- Calculer les différents indicateurs de rendement interne et d'accès à l'éducation en R.D.C ;
- Formuler des recommandations.

0.3. HYPOTHESES

Toute démarche scientifique suppose avant tout, des hypothèses de recherche sur lesquelles se basent le chercheur. Celles-ci n'étant pas des vérités absolues, il revient au chercheur sur base d'une méthodologie scientifique, de les confirmer ou infirmer.

Dans notre étude, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- 1° Le rendement interne de l'enseignement est faible mais il est meilleur au niveau primaire comparativement au niveau secondaire ;
- 2° Les disparités entre sexes dans l'accès sont moins prononcées au niveau primaire qu'au niveau secondaire.

0.4. CHOIX, INTERET ET DELIMITATION DU SUJET

L'extrême pauvreté dans laquelle vit la population congolaise justifie le choix de ce sujet qui consiste à montrer qu'il ne suffit pas d'avoir les ressources du sol et de sous sol en abondance mais il vaut mieux savoir comment l'on peut arriver à valoriser ces ressources. En effet, le développement économique que connaît le monde aujourd'hui repose sur l'économie des connaissances par conséquent, un peuple bien formé et éduqué sera à mesure d'innover ou d'apprendre facilement les nouvelles technologies et les mettre en pratique pour l'intérêt du pays entier.

L'intérêt de notre étude consiste, à la lumière du faible rendement interne et des disparités dans l'accès à l'éducation observés en R.D.C à formuler des recommandations dans le but d'améliorer la situation.

Toute démarche scientifique procède par un découpage de la réalité, car il n'est pas toujours possible d'étudier tout à la fois, ou à partir d'un fait étudié, de pouvoir parcourir tous les éléments jusqu'aux extrêmes limites de la terre et jusqu'aux origines du temps⁸.

Le sujet qui fait l'objet de notre étude est vaste et assez complexe. Nous avons circonscrit ce travail dans le secteur éducatif de la R.D.C et nous avons focalisé nos investigations sur la période 2006 – 2010. Le choix de cette période est dicté par la disponibilité des données statistiques.

0.5. METHODOLOGIE

Par méthodologie, on entend « un ensemble de règles à suivre pour garantir l'acquisition d'une connaissance scientifique⁹». Partant de cette définition et eu égard au caractère que revêt ce travail, la méthode utilisée se veut à la fois descriptive et analytique.

La méthode descriptive a permis de décrire la réalité sous l'étude et d'identifier les principaux problèmes du secteur. La méthode analytique

8 REZSOHAARZY, *Théorie et critique des faits sociaux*, Renaissance du liesse, Bruxelles, 1978.

9 PFUNGA-PFUNGA, *Aménagement du territoire*, UNIKIN, FASEG, L1 ECORUR, 2008, P.28

quant à elle a permis d'analyser et d'établir les relations de cause à effet entre les différentes composantes du secteur éducatif qui sont à la base de la faiblesse du rendement et des disparités dans l'accès à l'éducation en R.D.C.

Enfin, ces méthodes d'approches ont été complétées par la technique documentaire afin de disposer de données statistiques indispensables pour la réalisation de notre étude.

0.6. CANEVAS DE L'ETUDE

En plus de l'introduction et la conclusion, la présente étude est subdivisée en trois chapitres. Le premier se rapporte aux généralités sur l'éducation et le rendement interne, le deuxième analyse le système éducatif congolais et le troisième aborde le problème du rendement interne et des disparités dans l'accès à l'enseignement primaire et secondaire en R.D.C

CHAPITRE I : GENERALITES SUR L'EDUCATION, LE RENDEMENT INTERNE ET L'ACCES A L'EDUCATION

Le but de ce chapitre est de poser le fondement théorique des principaux concepts qui font l'objet de notre étude à savoir : l'éducation, le rendement interne et l'accès à l'éducation.

I.1 EDUCATION

I.1.1 DEFINITION

Selon qu'il existe plusieurs points de vue d'après des différents approches ou écoles sur un phénomène ou un problème tant économique, politique que social, il est important de notifier qu'il existe aussi plusieurs définitions du mot l'éducation.

L'éducation selon le lexique d'économie, c'est l'activité sociale de transmission des connaissances structurées. L'éducation désigne l'instruction c'est-à-dire l'acquisition des connaissances intellectuelles, professionnelles et culturelles¹⁰.

- ❖ T. SUAVET considère que l'éducation est l'art d'élever un enfant pour en faire un homme complet¹¹.
- ❖ Selon André PAGE, l'éducation est toute action de formation portant principalement sur les enfants et les adolescents, mais également de manière croissante sur les adultes et qui a pour résultat selon les termes de titre « des habilités intellectuelles ou mentales qui s'acquièrent et l'ensemble de qualités morales qui se développent¹².
- ❖ P. FOULQUIE quant à lui définit l'éducation comme une mise en œuvre par des adultes, éducateurs naturels (parents ou professionnels), des moyens aptes à favoriser le développement des facultés humaines ; affectivité, intelligence, volonté, etc.¹³.

10 AHMED S. et ALBERTIN J.M., lexique d'économie, éd. Dalloz, paris, 2004, p286.

11 SUAVET. Dictionnaire économique et social, paris, éd. Ouvrières, 1972

12 André PAGE, Economie de l'éducation, PUF, 1971, p7

13 Vocabulaire des sciences sociales, paris, PUF, 1978, p32

- ❖ H. SILLAMU considère que l'éducation est l'art de développer les qualités potentielles, physiques, intellectuelles et morales d'une personne¹⁴.
- ❖ HAAG souligne que l'éducation est l'action de rendre chacun capable de vivre pleinement et en particulier d'assurer entièrement son rôle d'être humain et travailleur. Il ressort de ce qui précède que l'éducation doit permettre une prise charge personnelle de l'individu et la participation de celui-ci au développement de son environnement social, économique et politique. C'est donc le fondement de toute société¹⁵.
- ❖ Pour finir, DUBBELDAM et al. Quant à eux, soulignent que l'éducation est le processus par lequel le nouveau né devient un membre à part entière de sa communauté, le principal agent de transmission d'une culture à travers les générations, la garantie de la survie de la culture¹⁶.

Il ressort qu'une véritable éducation permet :

- l'intégration de l'individu dans son milieu ;
- d'épanouir l'individu et développer ses capacités humaines ;
- à l'individu d'être l'artisan de son propre développement ;
- l'adaptation de l'individu à vivre dans le monde aux dimensions transformées.

Toutes ces définitions mettent l'accent particulièrement sur l'individu, qui est donc le fondement de toute société, le moteur du développement. C'est l'homme qui est au centre de toute production. Le Professeur NYEMBO SHABANI dit que si la nature est sujette à des rendements décroissants, l'homme est sujet à des rendements croissants. ALFRED MARSHALL ajoute, la connaissance est notre moyen de production le plus puissant : elle nous permet de dominer la nature et satisfaire nos besoins¹⁷. Ainsi, l'économie de l'éducation a pour objet essentiel l'analyse de

14 Dictionnaire encyclopédique de psychologie, paris 1980

15 MALCON G. économie du développement, de Boeck Wesmassel, Bruxelles, 1990, p282

16 DUBBELDAM et al. Annuaire international de l'éducation : développement, culture et éducation, vol XLIV, UNESCO, 1994

17 ALFRED MARSHALL cité par NYEMBO SHABANI, cours d'économie du développement, UNIKIN, FASEG, 2010, p.75

l'utilisation, de l'acquisition et de la conservation des connaissances attachées aux individus¹⁸.

L'éducation est un instrument majeur du développement économique et social. Elle est au cœur de la stratégie que la Banque Mondiale a adoptée pour aider les pays en développement à réduire la pauvreté et à améliorer les niveaux de vie par la croissance durable et l'investissement humain.

La production des biens et services sur le marché n'est pas seulement le résultat de la combinaison des facteurs de production traditionnellement identifiés (capital, travail et terre) mais aussi de l'amélioration qualitative de ces facteurs.

I.1.2 FORMES D'EDUCATION¹⁹

En langue française, le concept d'éducation a plusieurs connotations, notamment trois :

- L'éducation désigne l'acquisition des connaissances intellectuelles, professionnelles et culturelles ;
- L'éducation désigne l'ensemble des exercices physiques et sportifs destinés à favoriser le développement harmonieux du corps humain ;
- L'éducation désigne la connaissance et la pratique des usages de la société. C'est le savoir vivre dans la société. On peut avoir des diplômes, mais sans le savoir vivre, l'homme reste toujours incomplet. Donc les diplômes seuls ne suffisent pas pour l'homme.

En langue anglaise, le mot éducation n'a pratiquement qu'une seule signification c'est-à-dire enseignement, la formation, l'instruction etc. L'acquisition et la transmission des connaissances se font sous plusieurs formes, notamment cinq à savoir : l'éducation formelle, l'éducation non formelle, l'éducation informelle, l'éducation indirecte et l'éducation permanente.

18 André PAGA, Op.cit, p21

19 MVUDI MATINGU : notes de cours d'économie de l'éducation, UNIKIN, Faculté des sciences économiques et de gestion, L1, 2010-2011.

I.1.2.1 EDUCATION FORMELLE

L'éducation formelle s'appelle aussi l'éducation scolaire, est une éducation qui se donne dans des établissements d'enseignement maternel, primaire, secondaire, supérieur et universitaire.

I.1.2.2. EDUCATION NON FORMELLE

L'éducation non formelle appelée aussi l'éducation extrascolaire, c'est toute activité éducative qui poursuit des objectifs spécifiques d'instruction mais qui est organisée en dehors du système éducatif formel établi.

Par exemple, l'éducation des adultes, la formation au sein de l'entreprise communément appelée formation sur tas, le séminaire professionnel, le stage professionnel etc.

I.1.2.3. EDUCATION INFORMELLE

L'éducation informelle est une instruction qui résulte d'une situation ou soit c'est la source de l'instruction qui manifeste la volonté délibérée de favoriser l'instruction ou alors c'est le bénéficiaire de l'instruction qui manifeste la volonté de favoriser l'instruction mais pas les deux à la fois.

L'éducation informelle est important moyen d'auto perfectionnement pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'aller à l'école et que l'on appelle les auto-dictâtes. Par exemple, l'assistance aux conférences permet à certains participants d'acquérir des connaissances qu'ils n'avaient pas au départ. L'orateur ne connaît guerre individuellement tous ceux qui sont venus assister à la conférence.

I.1.2.4 EDUCATION INDIRECTE

L'éducation indirecte est une instruction qui se donne sans la volonté délibérée ni de la part de la source de l'instruction, ni de la part du bénéficiaire. Dans ce cas précis, l'instruction se fait par l'association des trois éléments à savoir : l'observation, l'imitation et l'émulation sélective.

C'est notamment le cas de l'apprentissage d'une langue étrangère dans un milieu ambiant.

I.1.2.5. EDUCATION PERMANENTE

L'éducation permanente englobe toutes les formes d'éducation formelle, non formelle, directe et indirecte. Par exemple en lisant un ouvrage, on peut être informé de quelque chose dont on ignorait.

I.1.3. FINALITES DE L'EDUCATION

Tout système d'éducation en général, et d'éducation formelle et non formelle en particulier poursuit plusieurs finalités qui peuvent se regrouper en trois catégories à savoir : finalité culturelle, finalité sociale et finalité économique.

I.1.3.1. FINALITE CULTURELLE

La finalité culturelle de l'éducation consiste à transmettre aux nouvelles générations la culture de la société. Elle a trois fonctions : consacrer la culture du passé en affirmant son prestige, permettre à la culture de se perpétuer et endoctriner la population de telle sorte que les produits de cet endoctrinant se conforme à l'image de groupe qui domine la société.

La finalité culturelle a conduit, dans beaucoup des pays sous développés de mettre en place des systèmes d'enseignement qui sont calqués sur le modèle importé et qui n'ont pas beaucoup de liens avec le milieu socioculturel national.

I.1.3.2. FINALITE SOCIALE

L'éducation joue le rôle de socialisation ou d'intégration du corps social du point de vue des connaissances, valeurs morales et catégories de pensée. La finalité sociale a été assignée à l'éducation depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et particulièrement en 1948, avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (D.U.D.H en sigle) qui a fait de l'éducation un des droits fondamentaux de l'homme. D'après l'article 26 de cette Déclaration, « Tout homme a droit à l'éducation et l'enseignement élémentaire est gratuit et obligatoire ».

Ces dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sont reprises dans les constitutions nationales des Etats membres de l'O.N.U. En R.D.C, la Constitution de mars 2006 dit à son article 43 ce qui

suit « toute personne a droit à l'éducation scolaire, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans les établissements publics ».

Au niveau international, l'obligation et la gratuité de l'enseignement élémentaire constituent un des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à atteindre en 2015.

I.1.3.3. FINALITE ECONOMIQUE

La finalité économique consiste à préparer les individus à la vie professionnelle et à adapter la formation aux besoins de l'économie. En d'autres termes, la finalité économique consiste à donner aux êtres humains la possibilité d'être plus productifs. La finalité économique de l'éducation a été reconnue en raison : de l'importance des ressources financières mobilisées dans ce secteur et des exigences de l'économie à l'égard du facteur humain.

I.1.4 OFFRE ET DEMANDE DE L'EDUCATION²⁰

L'analyse économique de l'éducation considère le système éducatif comme une industrie et chaque établissement de l'enseignement comme une entreprise. Le produit du secteur industriel de l'éducation c'est le service éducatif. Ce service a un marché où il y a d'une part les producteurs qui offrent le service et d'autre part les consommateurs qui demandent le service.

I.1.4.1. OFFRE D'EDUCATION

L'offre d'éducation, c'est l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières mobilisées par les différents pouvoirs organisateurs de l'enseignement (l'Etat, les entreprises et les initiatives privées) afin de produire le service éducatif.

En considérant les ressources matérielles mobilisées et principalement les infrastructures, l'offre d'éducation c'est la capacité d'accueil offerte par les bâtiments scolaires disponibles. Il s'agit en d'autres termes, du nombre de places assises disponibles avec les infrastructures existantes.

20 MVUDI MATINGU : Op. cit,

I.1.4.2. DEMANDE D'EDUCATION

La demande d'éducation a deux définitions : premièrement, la demande d'éducation représente l'ensemble de personnes qui désirent bénéficier de l'éducation. C'est ce qu'on appelle demande sociale d'éducation. Par exemple, les enfants de 6 ans qui demandent d'entrer en première année primaire, les finalistes de l'enseignement primaire qui demandent d'entrer en première année secondaire, les diplômés d'Etat qui demandent d'entrer en université.

Deuxièmement, la demande d'éducation correspond aux besoins en main d'œuvre formée exprimés par les utilisateurs c'est-à-dire le marché de l'emploi. C'est ce qu'on appelle «demande économique d'éducation ». Lorsque la demande économique d'éducation n'est pas satisfaite par rapport à l'offre des diplômés issue du système éducatif, il y a inadéquation entre l'offre et la demande qui conduit au chômage des diplômés.

I.2 RENDEMENT INTERNE DU SYSTEME EDUCATIF

I.2.1 DEFINITION

Le rendement d'un système éducatif se situe à deux niveaux, l'un interne et l'autre externe. L'appréciation des résultats des deux démarches n'est pas nécessairement identique, les indicateurs pour les mesurer n'étant pas toujours de même nature.

En général, le rendement interne mesure le rapport entre les résultats et les moyens, entre les produits obtenus scolaires et les ressources engagées, entre les outputs et les inputs.

Le rendement interne s'apprécie en termes qualitatifs et quantitatifs. Le premier aspect mesure le rapport entre les connaissances, les attitudes et les aptitudes acquises, d'une part, et les objectifs pédagogiques, d'autre part. Le deuxième, qui assimile le système à une entreprise, mesure la quantité de produits finis, diplômés, finissants (outputs), par rapport aux ressources engagées, c'est-à-dire le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'années passées dans le système, en rapport avec les coûts (inputs).

Les auteurs Psacharopoulos et Woodhall²¹ (1988) ont eux aussi distingué ces deux aspects du rendement ou de l'efficacité du système éducatif : l'efficacité interne et l'efficacité externe du système éducatif.

L'efficacité interne s'intéresse aux relations entre les inputs éducatifs et les résultats scolaires, soit à l'intérieur du système éducatif dans son ensemble, soit au sein d'une institution scolaire déterminée. Les résultats dans cette optique sont à apprécier par rapport aux objectifs plus larges de la société».

En terme économique, le rendement est la production, fruit de l'efficacité. Selon l'UNESCO, on considère généralement qu'un système éducatif est efficace s'il fournit, pour un coût minimum, la production escomptée en termes de jeunes gens munis des connaissances et du savoir faire prescrits par la société. En d'autres termes, un système éducatif est jugé efficace si pour une quantité donnée de ressources (humaines, financières et matérielles), il maximise la production escomptée, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif²².

Dans cette section, il sera question de définir les concepts de déperdition scolaire, d'échec scolaire et de qualité d'éducation.

1.2.2 DÉPERDITION SCOLAIRE

En matière d'éducation, il s'agit des ressources humaines et matérielles employées ou « gaspillées » pour des élèves qui doivent redoubler une classe ou qui abandonnent l'école avant d'avoir mené à bien un cycle d'enseignement. Elle témoigne de l'inefficacité d'un système scolaire et renvoie aux chances gâchées pour ces enfants de développer les connaissances, les savoir-faire, les attitudes et les valeurs dont ils ont besoin pour mener une vie productive et continuer à apprendre²³.

Cette déperdition englobe certainement l'échec scolaire « le phénomène de déperdition scolaire dans l'enseignement primaire se traduit par le nombre considérable d'enfants qui, pour une raison ou pour une autre, ne réussissent pas à acquérir l'ensemble des compétences

²¹ PSACHAROPOULOS, G. et WOODHALL, M. (1988), L'éducation pour le développement. Une analyse des choix d'investissement, Paris, Economica. p. 218

²² Education pour Tous, occasions perdues : quand l'école faillit sa mission, p.13

²³ Education pour tous : Situation et tendances 1998, p. 46

enseignées au cours du cycle primaire²⁴ ». Le redoublement et l'abandon sont des obstacles majeurs pour atteindre l'objectif de l'Éducation Pour Tous dans les pays en développement. Les systèmes éducatifs doivent trouver les voies et moyens de limiter la « déperdition scolaire ». Le choix des méthodes d'enseignement et d'évaluation est un des moyens d'y arriver.

Encore il faudrait que les enseignants soient formés dans les Écoles Normales et que les systèmes scolaires soient réformés en faveur de l'Éducation Pour Tous. Les taux de redoublement et d'abandon très élevés confirment en quelque sorte la défaillance des systèmes scolaires dans les pays en voie de développement et en particulier le système scolaire de la R.D.C.

En définitive, on peut dire que dans le contexte d'un système d'enseignement, la déperdition scolaire désigne la diminution des effectifs d'une cohorte d'élèves, diminution due surtout aux redoublements, aux abandons ou aux décès.

1.2.3 ECHEC SCOLAIRE

L'échec est un terme général, englobant abandon, redoublement, retard, etc. Bref, ce sont les déperditions scolaires. La notion d'échec scolaire était inconnue dans l'enseignement jusqu'aux années 60, l'expression date tout au plus d'une trentaine d'années. Avant les années 50, il n'était question que de succès ou d'insuccès scolaires. Les réussites étaient mises sur le compte de la qualité des maîtres et des institutions. Les insuccès étaient exclusivement imputés aux élèves considérés alors comme paresseux, instables, peu motivés.

La définition de l'échec scolaire est sans doute une tâche très difficile en raison de la variation de sens de ce vocable. Ce qui est considéré comme échec dans un contexte ou dans un système d'enseignement d'un pays ne l'est pas dans un autre pays. La notion d'échec scolaire est donc multiforme et rend parfois impossibles les comparaisons internationales (Best, 1997)²⁵. L'échec peut comprendre à la fois l'abandon ou le redoublement (reprise d'une classe). En termes de qualité de l'éducation,

²⁴ Éducation pour tous : Op.cit. p.11

²⁵ BEST, F. (1997), L'échec scolaire, Collection «Que sais-je» n° 36, Paris, PUF.

l'échec peut se manifester lorsque les élèves ne maîtrisent pas leur programme scolaire. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un enfant ne sait ni lire ni écrire correctement la langue d'enseignement à l'issue du cycle primaire. Nous retenons comme définition les redoublements et abandons scolaires.

I.2.4 QUALITE D'EDUCATION

Les problèmes d'éducation préoccupent les spécialistes et les politiciens du monde. Les préoccupations relatives à l'amélioration de la qualité de l'éducation, et de l'accès à l'éducation ne sont pas nouvelles. Elles ont été abordées à de multiples occasions lors de conférences internationales dont celles d'Addis-Abeba en 1961 et de Jomtien (Thaïlande) en 1990.

Il y a à travers le monde tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement des préoccupations à l'égard de la qualité de l'éducation. En fait, ce qui retient l'attention, c'est la faible efficacité ou le faible rendement des systèmes scolaires, qui après une période d'expansion massive et rapide se sont vus confrontés à d'énormes problèmes de déperditions scolaires. La qualité de l'enseignement fondamental soulève des inquiétudes dans beaucoup de pays notamment en R.D.C. La notion de qualité fait implicitement référence à l'idée d'amélioration.

I.2.5 INDICATEURS DE RENDEMENT INTERNE

Les indicateurs de rendement interne considérés et définis ci-dessous sont le taux de promotion (TP), le taux de redoublement (TR), le taux d'abandon (TA), la proportion des redoublants (PR), le taux de survie (TS) et le taux d'achèvement(Ta).

A. TAUX DE PROMOTION

Le taux de promotion est égal à la proportion d'élèves de la classe i de l'année t qui s'inscrit dans la classe supérieure ($i+1$) à l'année suivante ($t+1$).

$$\text{Taux de promotion } (p_t^i) = \frac{P_{t+1}^{i+1}}{E_t^i} \times 100$$

B. TAUX DE REDOUBLEMENT

Le taux de redoublement est égal à la proportion d'élèves de la classe i de l'année t qui s'inscrivent dans la même classe i l'année suivante ($t+1$).

$$\text{Taux de redoublement } (r_t^i) = \frac{R_{t+1}^i}{E_t^i} \times 100$$

C. TAUX D'ABANDON

Le taux d'abandon est égal à la proportion d'élèves de la classe i de l'année t qui abandonnent l'année suivante ($t+1$).

$$\text{Taux d'abandon } (a_t^i) = \frac{A_{t+1}^i}{E_t^i} \times 100$$

D. PROPORTION DES DE REDOUBLANTS

La proportion des redoublants de la classe i durant l'année t est représentée par la formule ci-dessous :

$$r_t^i = \frac{R_t^i}{E_t^i} \times 100$$

E. TAUX DE SURVIE APPARENT

Le taux de survie apparent c'est la proportion d'élèves (ou d'étudiants) inscrits en première année d'un degré d'enseignement donné i pendant une année scolaire donnée t qui sont censés atteindre la cinquième année du même degré i

$$\text{TSA} = \frac{\text{Effectif des inscrits en cinquième l'année } t}{\text{Effectif des inscrits en première l'année } t} \times 100$$

F. TAUX D'ACHEVEMENT

Le taux d'achèvement c'est le rapport entre les nouveaux inscrits en classe terminale d'un degré donné i pendant l'année scolaire donné t et la population totale ayant l'âge correspondant à cette classe terminale.

Au niveau primaire :

$$TA = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en sixième primaire l'année } t}{\text{Population totale âgée de 11 ans}} \times 100$$

Au niveau secondaire :

$$TA = \frac{\text{Effectif des nouveaux inscrits en sixième l'année } t}{\text{Population totale âgée de 17 ans l'année } t} \times 100$$

I.3 ACCES A L'EDUCATION

I.3.1 DEFINITION

L'accès à l'éducation mesure l'interaction entre la demande sociale d'éducation exprimée par la population et l'offre représentée par les réseaux scolaires et universitaires existants. L'accès à l'éducation se mesure en termes de proportion de la population en général et de la population scolarisable en particulier qui bénéficie de l'instruction scolaire.

Ces proportions concernent trois catégories des populations scolarisables à savoir :

- la population qui est admise au degré primaire ;
- la population qui est inscrite à chaque degré d'enseignement ;
- la population qui termine un degré d'enseignement donné et qui continue au degré suivant.

A chaque catégorie de population scolarisable correspond des indicateurs appropriés pour mesurer l'accès à l'éducation.

I.3.2 INDICATEURS D'ACCES A L'EDUCATION

Il existe plusieurs indicateurs notamment : les indicateurs d'admission, de scolarisation et de genre.

I.3.2.1 INDICATEURS D'ADMISSION

L'admission scolaire concerne le degré primaire où l'âge officiel d'admission est de 6 ans pour le cas de la R.D.C. Les indicateurs d'admission sont le taux brut d'admission (TBA) et le taux net d'admission (TNA) en première année.

A. TAUX BRUT D'ADMISSION (TBA)

Le taux brut d'admission est le rapport entre les nouveaux admis en première année primaire, quels que soient leurs âges, et la population totale ayant l'âge officiel d'entrée dans le primaire, exprimé généralement en pourcentage. Il permet d'appréhender l'offre et la demande en matière d'éducation et l'effort fourni par le pays en faveur de l'éducation.

$$\text{TBA} = \frac{\text{Nouveaux admis en 1er primaire}}{\text{Population totale âgée de 6 ans}} \times 100$$

B. TAUX NET D'ADMISSION

Le taux net d'admission est le rapport entre les nouveaux admis en 1^{ère} année âgés de 6 ans et la population totale âgée de 6 ans. Le taux brut, on considère tous les nouveaux admis quels que soient leurs âges alors que pour le taux net, l'on ne considère que les nouveaux admis âgés de 6 ans.

$$\text{TNA} = \frac{\text{Nouveaux admis en 1er âgés de 6 ans}}{\text{Population totale âgée de 6 ans}} \times 100$$

I.3.2.2 INDICATEURS DE SCOLARISATION

La scolarisation mesure la participation effective de la population à chaque degré d'enseignement. Les indicateurs de scolarisation sont le taux brut de scolarisation (TBS) et le taux net de scolarisation (TNS).

A. TAUX BRUT DE SCOLARISATION

Le taux brut de scolarisation au degré i c'est la proportion du nombre d'élèves scolarisés dans un degré d'enseignement donné i où les études

durent m ans, exprimé en pourcentage de la population du groupe d'âge officiel qui correspond à ce degré d'enseignement.

$$TBS_i = \frac{\text{Nombre d'inscrits au degré } i}{\text{Population totale d'âge } a-(a+m-1)} \times 100$$

B. TAUX NET DE SCOLARISATION

Le taux net de scolarisation au degré i c'est le rapport entre le nombre d'élèves scolarisés au degré i du groupe d'âge correspondant officiellement à un degré d'enseignement et la population totale de ce groupe d'âge, exprimé en pourcentage.

$$TNS_i = \frac{\text{Nombre d'inscrits au degré } i \text{ d'âge } a-(a+m-1)}{\text{Population totale d'âge } a-(a+m-1)} \times 100$$

I.3.2.3 INDICATEURS DE GENRE (GENDER)

Les indicateurs de genre sont le taux de participation des filles (TPF) et l'indice de disparité entre sexes.

A. TAUX DE PARTICIPATION DES FILLES

$$TPF = \frac{\text{Nombre des filles inscrites}}{\text{Nombre total (Garçons+Filles)d'inscrits}} \times 100$$

B. INDICE DE PARITE

Il se calcule de deux manières :

- i. En considérant les effectifs inscrits à chaque degré d'enseignement :

$$IP = \frac{\text{Effectif inscrit des filles}}{\text{Effectif inscrit des garçons}} \times 100$$

- ii. En considérant les différents taux d'accès (TBA, TNA, TBS, TNS)

$$IP = \frac{\text{Taux des filles}}{\text{Taux des garçons}} \times 100$$

L'indice de parité varie de 0 à 1. Si l'indice tend vers zéro, c'est le synonyme d'aggravation des disparités au détriment des filles. S'il tend vers 1 ; ça signifie qu'il y a tendance vers l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation.

CHAPITRE II : ANALYSE DU SYSTEME EDUCATIF CONGOLAIS

Le système éducatif de la R.D.C est géré par trois ministères : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MEPSP), Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU) et Ministère des Affaires Sociales (MAS).

La situation de l'enseignement en RDC n'est plus un secret pour personne. Pour ne prendre que le développement du capital humain de la RDC, il est nettement en retard sur l'accroissement de la population et les besoins de plus en plus grands d'une économie moderne. Depuis un bon bout de temps, le système éducatif s'est dégradé. Si un grand nombre de diplômés d'université, généralement bien formés, a fait son apparition depuis l'indépendance, aujourd'hui l'enseignement fondamental et les services de la santé de base se sont appauvris quantitativement et qualitativement.

Après avoir remporté la bataille de la quantité en ouvrant ses portes aux enfants congolais, l'école congolaise doit encore relever le défi de la qualité de son enseignement, dont les performances sont jugées les plus faibles de la planète.

Ce pays qui comptait l'un des taux les plus élevés d'universitaires et qui a formé la plupart des « élites » d'Afrique, vit actuellement des heures sombres. La belle époque a pris fin dans les années 1974²⁶.

Sachant que l'enseignement est la base de la société et malgré les potentialités humaines et la motivation, la RDC n'arrive pas à arrêter l'hémorragie. Plusieurs raisons sont à l'origine de cette situation catastrophique (faible budget alloué à ce secteur, insuffisance des ressources, pauvreté des parents, non paiement des enseignants,...).

Dans ce chapitre, il est question de faire une présentation du système éducatif à travers son évolution historique, sa structuration, son financement, ainsi que les causes de sa détérioration.

26 T. KANZA, L'enseignement en RDC, disponible sur [http:// www.c-retro-actuel.net](http://www.c-retro-actuel.net)

II.1 EVOLUTION DU SYSTEME EDUCATIF EN R.D.C

Depuis l'accession de la R.D.C à l'indépendance, le système éducatif a parcouru un long chemin marqué par les réformes de 1961 et 1962. Celles-ci ont conduit à des réalisations significatives, particulièrement en ce qui concerne le développement quantitatif (établissements scolaires et effectifs) tant dans le secteur public que privé. Au cours des trois dernières décennies du siècle, le nombre d'écoles publiques a été multiplié par cinq dans les cycles primaire et secondaire et par quatre dans le cycle supérieur et universitaire.

L'enseignement privé a pris une telle ampleur qu'il représente aujourd'hui, en termes quantitatifs, le principal pourvoyeur des services d'éducation formelle, surtout dans les grandes villes.

Cependant, du point de vue de l'efficacité, le système est marqué par des taux de déperdition élevés. On observe par ailleurs d'énormes disparités entre les provinces, les milieux socio-économiques et les sexes.

La R.D.C a hérité de la colonisation un système éducatif ayant une base large au niveau primaire mais un enseignement secondaire peu développé et un enseignement supérieur embryonnaire. On peut subdiviser l'évolution de ce système en quatre périodes.

II.1.1 Période 1960 - 1965

La première période qui va de 1960 à 1965 est caractérisée par la volonté de mettre en place un système éducatif répondant aux ambitions d'un nouvel Etat indépendant. Deux réformes ont marqué cette période : la réforme de l'enseignement secondaire de 1961 et celle de l'enseignement primaire de 1962.

La réforme du secondaire a donné naissance à une structure promotionnelle avec un premier cycle dit « cycle d'orientation » conduisant soit vers un cycle court soit vers un cycle long comportant chacun une diversité de sections et d'options.

L'un des objectifs de la réforme était de rompre avec la sélection et l'orientation précoces qui caractérisaient l'ancien système afin de drainer le plus d'enfants possibles vers les études secondaires et plus tard vers les études supérieures. Les programmes d'études ont été revus et depuis lors,

toutes les options du cycle secondaire long donnent accès à l'enseignement supérieur, contrairement à ce qui se passait à l'époque coloniale.

Pour le primaire, la réforme a porté sur l'unification des structures et programmes afin de mettre fin à la distinction jugée discriminatoire entre, d'une part, les écoles primaires dites ordinaires et les écoles primaires sélectionnées et, d'autre part, les écoles des filles et celles des garçons. Le programme d'études a aussi été revu en référence au plan d'étude belge de 1958 qu'on a adopté aux réalités congolaises.

Pendant cette période, l'enseignement supérieur et universitaire a aussi connu une certaine expansion, notamment avec la création, à Kisangani (1961) de la troisième université (Université libre du Congo) d'obédience protestante, et la création de plusieurs instituts d'enseignement supérieur. En 1965/1966 on comptait déjà cinq instituts supérieurs pédagogiques et neuf instituts supérieurs techniques alors qu'il n'y avait qu'un seul institut supérieur à l'époque coloniale²⁷.

II.1.2 Période 1965 - 1975

La deuxième période va de 1965 à 1975 est marquée par plusieurs initiatives entreprises pour matérialiser la volonté de l'autorité politique du nouveau régime (celui du 24 novembre 1965) de « donner une priorité absolue à la recherche des solutions aux problèmes de l'éducation²⁸ »

Il faut cependant signaler l'institution, en 1967, de l'examen d'Etat sanctionnant la fin des études secondaires et l'abolition, en 1972, des examens sélectifs à la fin du primaire et du cycle d'orientation. La période est caractérisée par un accroissement sensible des effectifs et un effort financier remarquable de l'Etat ; mais surtout une forte emprise de l'Etat sur le système qu'il voulait contrôler totalement. C'est à partir de 1971 que l'Etat a accentué son emprise sur le système éducatif.

Le premier acte dans ce sens a été la nationalisation de toutes les universités et les instituts d'enseignement supérieur qui ont été regroupés dans un ensemble dénommé « université nationale du Zaïre » (UNAZA en

²⁷ République du Zaïre, Département de l'enseignement supérieur et universitaire (collaboration avec L'UNESCO, l'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre, UNESCO, Paris, 1986, Annexe 1, p.2

²⁸ Discours du chef de l'Etat du 25 novembre 1966.

sigle). Le deuxième acte a porté sur la suppression des réseaux confessionnels d'enseignement, l'abolition du cours de religion et son remplacement par celui de l'éducation civique et politique (1974), et la nationalisation de toutes les écoles primaires et secondaires en 1974. Le troisième acte a été la décision prise en 1974, de confier toutes les écoles maternelles au parti unique (Mouvement Populaire de la Révolution, MPR). A partir de ce moment, l'enseignement privé n'avait plus droit de cité dans le pays. Ces faits traduisaient la volonté exprimée par le chef de l'Etat, en 1973, de « révolutionner » le système éducatif²⁹.

II.1.3 Période 1975 - 1990

La troisième période (1975-1990) est marquée par la fin des initiatives du pouvoir pour révolutionner le système éducatif. Confronté à la pression sociale et à plusieurs contraintes, notamment en matière de capacité de gestion des structures éducatives, l'Etat a décidé de confier la gestion des écoles étatisées aux églises (en 1976 pour les Eglises catholiques, protestantes et Kimbanguistes et, en 1979, pour la communauté musulmane).

En 1978, l'enseignement privé a été de nouveau autorisé pour les niveaux maternels, primaires et secondaires, mais l'enseignement supérieur est demeuré un monopole de l'Etat. Ce n'est qu'à partir de 1989 que la création des établissements privés d'enseignement supérieur et universitaire a été à nouveau autorisée. Ce mouvement de privatisation et décentralisation a été étendu à l'enseignement supérieur et universitaire par la réforme de 1981 qui a consacré l'éclatement de l'université nationale du Zaïre. Chaque établissement d'enseignement supérieur et universitaire a retrouvé son autonomie avec cependant un regroupement au niveau des conseils d'administration.

C'est au cours de cette période que date l'adoption, en 1986, de la loi cadre n° 86- 005 de l'enseignement national du 22 septembre 1986. Dans les années 80, on a institué des conseils de gestion des établissements d'enseignements primaire et secondaire avec une représentation de parents, des enseignants et des délégués des autorités politico-

²⁹ Discours du chef de l'Etat du 30 novembre 1973.

administratives locales, pour finaliser les cycles d'études on a lancé sans beaucoup de succès une réforme de l'enseignement primaire et secondaire.

II.1.4 Période 1990 à nos Jours

La quatrième période qui va de 1990 à nos jours est marquée par les fortes perturbations que le pays a connu dans tous les domaines, y compris dans le système éducatif. La Conférence Nationale Souveraine a procédé à un diagnostic sévère du système et a recommandé la tenue des Etats Généraux de l'éducation. Ceux-ci ont eu lieu en 1996 et ils ont formulé des propositions pour un nouveau système éducatif consacrant notamment le partenariat. Mais la situation que le pays a connue par la suite n'a pas permis sa mise en œuvre. Toutefois, un plan de développement et un programme d'investissement ont été conçus sur base de ces recommandations grâce à l'appui de l'UNESCO et du PNUD.

II.2 STRUCTURE DU SECTEUR EDUCATIF CONGOLAIS

Le secteur éducatif congolais organise deux types d'éducation, à savoir : l'éducation formelle et l'éducation non formelle. A ces deux types d'éducation s'ajoutent des mécanismes permettant une éducation de type informel. L'éducation spéciale destinée aux personnes avec handicap ou présentant des caractéristiques exceptionnelles est aussi organisée.

L'éducation formelle relève de la compétence de deux Ministères : le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel et celui de l'Enseignement Supérieur et Universitaire. L'éducation non formelle relève de la compétence de plusieurs Ministères dont celui des Affaires Sociales.

II.2.1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

L'enseignement primaire a une durée est de 6 ans pour les enfants âgés entre 6 et 11 ans. Bien qu'une scolarité préscolaire de 3 ans soit prévue, elle n'est offerte en pratique que dans quelques zones urbaines et pour une année ou deux, avec une classe pour les enfants de 5 ans et une classe unique pour les enfants de 3-4 ans.

La scolarité primaire de 6 ans est divisée en trois degrés de deux ans chacun. Le certificat de fin d'études primaires est accordé sur la base d'une

évaluation des résultats en classe et des notes de l'élève à un test national (le TENAFEP).

L'enseignement secondaire consiste en un cycle long et un cycle court. Trois sections : Générale, Pédagogique et Technique sont proposées dans le cycle long. Ce cycle consiste en une première étape de deux ans – le tronc commun, commune aux trois sections, et une seconde étape de quatre ans qui introduit la différenciation entre les trois sections. Au sein de chaque section, diverses options sont offertes, jusqu'à trente options dans la section technique.

Bien qu'il y ait une certaine spécialisation des établissements, comme dans certaines écoles techniques autonomes, de nombreuses écoles secondaires, notamment à Kinshasa, offrent les trois sections et différentes options dans chacune d'elles.

Le cycle court concerne l'enseignement professionnel qui consiste en une formation de 4 ans, qui commence immédiatement après l'enseignement primaire, ou une formation de 3 ans après le tronc commun du secondaire. Il y a trente-trois options dans l'enseignement professionnel. En outre, il existe des écoles des arts et des métiers qui offrent une formation à l'artisanat en trois ou quatre ans.

II.2.2. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

L'entrée dans l'enseignement supérieur et universitaire est conditionnée par l'obtention d'un diplôme d'Etat qui sanctionne la fin du cycle long des études secondaires. Ce diplôme tient compte des résultats d'un examen national et du contrôle continu. L'enseignement professionnel secondaire ne permet pas d'accéder à l'enseignement supérieur. Des concours d'entrée sont organisés par quelques rares établissements.

L'enseignement supérieur comporte un premier cycle de trois ans et un second cycle de deux ans. Ces cycles d'études sont offerts dans des universités et instituts non universitaires qui comprennent les Instituts Supérieurs Techniques (IST) ; les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et les Instituts les Instituts Supérieurs Pédagogiques et Techniques (ISPT) qui combinent les fonctions des IST et des ISP.

L'enseignement supérieur en RDC est passé d'un système privé très fortement aidé par des fonds publics à l'époque de l'indépendance, à un

système mixte, public et privé, qui est presque entièrement financé sur fonds privés. Cette évolution a résulté de changements et de revirements de politiques créant un environnement incertain pour le développement de ce secteur. Ces changements et revirements mettent aussi en évidence l'importance politique de l'enseignement supérieur et les difficultés à le réformer.

Historiquement, les universités furent créées en R.D.C par Eglises catholiques et protestantes ou par l'Etat, mais celles qui furent créées par les Eglises reçurent des subsides de l'Etat. L'Université Lovanium³⁰, a été créée en 1953 en tant qu'université privée catholique qui reçut du gouvernement colonial des subsides pour le paiement de la totalité des salaires du personnel.

La seconde université, l'Université Officielle du Congo a été créée par l'Etat en 1956 et devint ensuite l'Université de Lubumbashi. En 1963, une autre université privée, l'Université Libre du Congo³¹, l'actuelle Université de Kisangani, a été créée par l'Église protestante. De plus, les Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISP) et les Instituts Supérieurs Techniques (IST) furent mis en place dans les secteurs public et privé pour offrir une formation professionnelle de niveau supérieur.

La nationalisation et la centralisation des établissements, en partie en réponse à une opposition politique se manifestant sur les campus universitaires, devinrent la pièce maîtresse de la politique éducative à partir du début des années soixante-dix. En 1971, toutes les universités et les autres établissements existants, publics et privés, furent réunis en une Université nationale du Zaïre (UNAZA)³².

En 1989, il a été mis fin au monopole de l'Etat sur l'enseignement supérieur, à la suite de la décision du gouvernement d'autoriser la création d'universités privées. Au moment de la rupture des relations internationales et de la crise économique, l'Etat a suspendu les bourses d'études et les autres aides financières aux étudiants, et différents frais furent institués pour

30 . L'actuelle Université de Kinshasa.

31 Aujourd'hui, l'Université de Kisangani.

32 La nationalisation des universités précède ainsi la nationalisation des écoles privées, qui eut lieu en 1974.

la première fois dans tous les établissements d'enseignement supérieur du pays, pour couvrir des dépenses qui avaient été jusqu'alors entièrement financées sur fonds publics.

Malgré l'autorisation de créer des universités privées, la « loi-cadre » de 1986, qui constitue le cadre légal du système éducatif dans son ensemble, n'a pas été amendée et les diplômes décernés par certains établissements privés d'enseignement supérieur ne sont validés officiellement. De plus, l'Etat continu de créer des extensions aux universités publiques et de nouveaux instituts supérieurs, motivé principalement par des considérations politiques alors que la crise économique l'empêchait de les financer à partir des recettes publiques.

La particularité des établissements privés est qu'ils ont relativement peu d'enseignants et dépendent fortement de ceux du secteur public qu'ils emploient à temps partiel. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, le nombre de professeurs détenteurs d'un doctorat est limité, car, peu d'étudiants sont allés à l'étranger pour acquérir une formation doctorale au cours des quinze dernières années ; les formations doctorales dans le pays sont en nombre limité. Deuxièmement, les établissements privés, qui sont relativement de petite taille et dépendent presque entièrement de frais payés par les étudiants, ne sont pas en mesure de supporter le coût de professeurs à temps plein. Enfin, les professeurs des établissements publics offrent volontiers leurs services aux établissements privés pour se procurer des revenus supplémentaires.

II.2.3. EDUCATION NON FORMELLE

L'éducation non formelle joue un rôle important en R.D.C. Elle complète la mission de l'éducation formelle en récupérant les jeunes et les adultes qui n'ont pas bénéficié des avantages de cette éducation.

Outre le Ministère des Affaires Sociales, l'éducation non formelle concerne aussi plusieurs Ministères ainsi que des institutions privées et publiques, directement impliquées dans les activités d'alphabétisation et d'apprentissage professionnel.

Ces activités touchent aussi à L'éducation permanente, la formation libérale, la formation en cours d'emploi et le recyclage des agents dans divers domaines et à toutes les formes d'alphabétisation.

II.3 FINANCEMENT DU SYSTEME EDUCATIF EN R.D.C

L'aspect original des finances de l'éducation en R.D.C réside dans le niveau élevé des financements privés à tous les niveaux de l'enseignement, y compris dans le primaire. La situation actuelle représente un changement marqué par rapport à celle d'il y a trente ans, lorsque l'Education était hautement prioritaire dans les dépenses de l'Etat. Néanmoins, bien que le montant total des financements privés ait dépassé celui des financements publics, l'analyse du schéma actuel des dépenses de l'Etat est importante, car accroître ces dernières pour améliorer la qualité et l'équité dans le domaine de l'éducation est un objectif politique primordial.

Ce qui contraste fortement avec la prééminence qu'il avait dans les dépenses totales de l'Etat il y a trois décennies, le secteur de l'éducation a fortement vu sa part dans les dépenses publiques diminuer. Le tableau ci-dessous présente la proportion moyenne des dépenses consacrées à l'éducation pour une période moyenne de six ans.

Tableau 1 : Part moyenne des dépenses publiques consacrées à l'Education nationale.

Périodes	Pourcentages
1969 - 1975	20,7
1993 - 1998	0,6
1999 - 2004	0,3
2005 - 2010	0,9

Source : - Kikasa, (1979). La population scolaire zaïroise. Zaïre-Afrique, n° 134, p.219.
- Banque Centrale du Congo : Rapports annuels de 1998 à 2010

Le tableau 1 montre que les dépenses moyennes allouées à l'éducation ont chuté. De 1969 à 1975, elles étaient de l'ordre de 20,7 pour passer respectivement de 1993 à 1998 et 1999 à 2004 à 0,6 et 0,3. De 2005 à 2010, il y a une légère amélioration car elles sont le triple de la période 1999 – 2004. Cette situation de la RDC montre que l'éducation ne constitue pas une priorité nationale parce que la proportion accordée à l'enseignement est encore moins élevée par rapport au seuil de 20% au moins proposé par la Banque Mondiale.

II.4 CAUSES DE LA DETERIORATION DE L'EDUCATION EN R.D.C

En 2002, une étude menée par la Banque mondiale a identifié quatre problèmes importants qui minent l'enseignement de la RDC dans son ensemble, à savoir : 1° une couverture relativement faible au niveau primaire, avec de grandes inégalités dans l'accès et une extension incontrôlée au niveau du secondaire et du supérieur ; 2° une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux, 3° un système d'administration scolaire lourd et désuet et 4° un très bas niveau de dépenses et un système de financement inefficace et inéquitable.

II.4.1 Causes au niveau de l'Enseignement Primaire.

Les causes identifiées au niveau primaire sont :

1° le grand nombre d'enfants hors de l'école, 2° les faibles compétences des enseignants, 3° le manque de livres et de matériels pédagogiques, 4° l'instruction dans une langue étrangère et 5° le coût élevé de l'enseignement privé.

II.4.2.Causes au niveau de l'Enseignement Secondaire.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les causes observées sont :

1° l'inégalité sociale dans l'accès, 2° des curriculums obsolètes, 3° un manque d'enseignants qualifiés dans certaines disciplines, 4° les moyens de fonctionnement et les équipements limités, 5° le manque de livres et de matériels pédagogiques et 6° le coût élevé de l'enseignement privé.

II.4.3 Causes au niveau de l'Enseignements Supérieur et Universitaire et Recherche Scientifique.

S'agissant de l'enseignement supérieur et universitaire, les principales causes sont :

1° l'inégalité sociales dans l'accès, 2° les curriculums obsolètes et la multiplicité des cours, 3° le nombre limité d'enseignants qualifiés, 4° le manque de laboratoires et de bibliothèques, 5° le coût élevé de l'enseignement privé, et 6° l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

CHAPITRE III : RENDEMENT INTERNE ET DISPARITES DANS L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE EN R.D.C

III.1 RENDEMENT INTERNE

Au premier chapitre, nous avons défini et donné les formules des indicateurs du rendement interne. Dans cette première section de ce chapitre, nous allons déterminer deux indicateurs du rendement interne notamment la proportion des redoublants et le taux d'achèvement.

III.1.1 DEPERDITION SCOLAIRE

La déperdition scolaire désigne la diminution des effectifs d'une cohorte d'élèves, diminution due surtout aux redoublements, aux abandons ou aux décès. Le tableau 3 ci-dessous indique la proportion des redoublants aux niveaux primaire et secondaire.

Tableau 3 : Proportion des redoublants par année et niveau d'études en 2006-2007.

Niveaux Années d'Etudes	Primaire	Secondaire
1 ^{ère} année	16,3	18,3
2 ^{ième} année	16,8	16,2
3 ^{ième} année	17,8	16,2
4 ^{ième} année	16,4	15,2
5 ^{ième} année	15,8	15,5
6 ^{ième} année	9,3	8,8
Total	15,9	15,7

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2006 – 2007.

La lecture du tableau du tableau ci-dessus montre que, la proportion des redoublants est presque identique aux deux niveaux (primaire et secondaire). La tendance générale est que les proportions de redoublants sont très élevées dans les trois premières années et moins élevées dans les

dernières années quel que soit le niveau (primaire ou secondaire). Dans l'ensemble des classes la proportion des redoublants s'élève à 15,9 % au niveau primaire et 15,7 % au niveau secondaire.

III.1.2 ACHEVEMENT SCOLAIRE

L'achèvement d'un cycle scolaire suppose un parcours sans abandon ; ainsi un enfant qui n'a pas achevé le cycle primaire bien que l'ayant entamé est victime de l'abandon scolaire. Le tableau ci-dessous indique le taux d'achèvement primaire et secondaire de la R.D.C.

Tableau 4 : Taux d'achèvement par province et par niveau d'études en 2009 – 2010

Niveaux Provinces	Primaire	Secondaire
	Kinshasa	77,9
Bas-Congo	53,8	20,1
Bandundu	61,2	35,6
Equateur	51,2	18,1
Orientale	52,3	14,1
Nord-Kivu	60,8	22,5
Sud-Kivu	56,1	21,5
Maniema	57,8	26,4
Kasaï-Oriental	58,8	23,3
Kasaï-Occidental	58,5	25,7
Katanga	45,9	18,7
RDC	56,7	25,3

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2009 – 2010.

Les écarts sont observés entre les niveaux primaire et secondaire. Le taux d'achèvement est meilleur au niveau primaire (56,7) qu'au niveau secondaire (25,3). En ce qui concerne les provinces, la Ville de Kinshasa prend la tête avec 77,9 % au niveau primaire et 57,5 % au niveau

secondaire, ensuite vient la province du Bandundu avec 61,2 % et 35,6 respectivement pour le primaire et secondaire. Le Katanga ferme la marche avec 45,9 % au niveau primaire et 18,7 % au niveau secondaire. Le taux d'achèvement faible dans les provinces du Katanga, du Kasai-Oriental et de l'Equateur peut s'expliquer par plusieurs raisons, entre autres : l'incapacité des parents de payer les frais scolaires (63 % des cas), l'éloignement des écoles, travail des enfants, mariage précoce, grossesse indésirable, préférence des parents pour l'éducation des garçons. Dans l'ensemble, la R.D.C enregistre un taux d'achèvement faible.

Le coefficient de corrélation entre le taux d'achèvement du primaire et celui du secondaire est de 0,92. Ce coefficient est significatif au seuil de 5%. Cela signifie que les provinces qui ont les taux d'achèvement élevés au niveau primaire, ont aussi les taux élevés au niveau secondaire, et vice versa.

III.2 DISPARITES ENTRE SEXE DANS L'ACCES A L'EDUCATION

L'indice de parité permet de déterminer les disparités entre sexes dans l'accès à l'éducation. Dans cette deuxième section de ce chapitre, nous allons déterminer les indicateurs d'accès à l'éducation, notamment les indicateurs d'admission, de scolarisation et de genre.

III.2.1 ADMISSION SCOLAIRE

Indice de parité dans l'admission scolaire se présente respectivement pour le primaire et le secondaire comme suit :

Tableau 5 : Indice de parité dans l'admission

Niveaux	Primaire	Secondaire
Provinces		
Kinshasa	0,89	0,90
Bas-Congo	1,00	0,96
Bandundu	0,94	0,90
Equateur	0,92	0,76
Orientale	0,83	0,83
Nord-Kivu	0,93	1,00
Sud-Kivu	0,86	0,86
Maniema	0,91	0,82
Kasaï-Oriental	0,92	0,83
Kasaï-Occidental	0,90	1,26
Katanga	0,86	0,97
RDC	0,89	0,94

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2009 – 2010.

L'analyse du tableau ci – dessus montre que l'indice de parité est meilleur au niveau secondaire (0,94) qu'au niveau primaire (0,89). Dans l'ensemble, l'écart entre les garçons et les filles n'est pas tellement prononcé car, aux deux niveaux (primaire et secondaire), l'indice de parité tend vers 1. L'indice du secondaire au Kasaï-Occidental est très élevé, ceci est dû au fait qu'au niveau secondaire les filles sont plus nombreuses que les garçons.

III.2.2 SCOLARISATION

En ce qui concerne la scolarisation, la situation de la RDC se présente de la manière suivante en 2009–2010 respectivement pour l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 6 : Indice de parité dans la scolarisation

Niveaux	Primaire	Secondaire
Provinces		
Kinshasa	1,01	0,9
Bas-Congo	0,88	0,7
Bandundu	0,89	0,6
Equateur	0,76	0,4
Orientale	0,88	0,6
Nord-Kivu	0,87	0,7
Sud-Kivu	0,90	0,6
Maniema	0,88	0,4
Kasaï-Oriental	0,86	0,5
Kasaï-Occidental	0,80	0,4
Katanga	0,82	0,5
RDC	0,86	0,6

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2009 – 2010.

Le niveau primaire enregistre un indice de parité dans la scolarisation meilleur (0,86) par rapport au niveau secondaire (0,6).

Au niveau des provinces, seule la Ville de Kinshasa qui a atteint la parité au niveau primaire soit (1,01) et qui s'approche considérablement au niveau secondaire (0,9). Des efforts particuliers doivent être fournis au niveau secondaire pour les provinces qui se situent en dessous de la moyenne nationale, notamment pour les provinces de l'Equateur, Maniema et Kasaï-Occidental.

III.2.3 PARTICIPATION DES FILLES INSCRITES

Les filles participent moins que les garçons à l'enseignement en R.D.C. le tableau ci-dessous montre la participation des filles aux niveaux primaire et secondaire.

Tableau 7 : Participation des filles inscrites par province et par niveau d'études.

Niveaux Provinces	Primaire	Secondaire
	Kinshasa	50,3
Bas-Congo	46,8	39,3
Bandundu	47,1	36,5
Equateur	43,3	26,5
Orientale	46,9	36,0
Nord-Kivu	46,5	42,4
Sud-Kivu	47,5	36,8
Maniema	46,9	27,0
Kasaï-Oriental	46,2	32,6
Kasaï-Occidental	44,4	27,3
Katanga	44,9	33,6
RDC	46,3	36,4

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2009 – 2010.

La participation des filles est meilleure au niveau primaire (46,3) qu'au niveau secondaire (36,4). Quant aux provinces, c'est la Ville de Kinshasa qui scolarise plus de filles, soit 50,3 % au niveau primaire et 48,2 % au niveau secondaire. La situation particulière de la Ville de Kinshasa est influencée, entre autres, par l'environnement dans la mesure où la scolarisation des filles est prise en compte dès l'école maternelle où l'indice est de 1. Les provinces de l'Equateur, du Maniema et du Kasaï-Occidental se distinguent de la faible participation des filles et ce, à cause d'un environnement qui paraît contraire à celui de Kinshasa. Dans l'ensemble, la participation des filles est faible car elle est en dessous de 50.

Le coefficient de corrélation entre la participation des filles du primaire et celui du secondaire est de 0,82. Ce coefficient est significatif au seuil de 5%. Cela veut dire que les provinces qui ont les chiffres élevés au niveau primaire, ont également des chiffres élevés au niveau secondaire.

III.2.4 PARTICIPATION DES FEMMES ENSEIGNANTES

La participation des femmes à la fonction enseignante se présente de la manière suivante en 2009–2010 respectivement pour l'enseignement primaire et secondaire.

Tableau 7 : Participation des femmes enseignantes.

Niveaux	Primaire	Secondaire
Provinces		
Kinshasa	36,3	13,2
Bas-Congo	43,1	11,8
Bandundu	31,3	16,1
Equateur	18,8	4,9
Orientale	25,5	7,5
Nord-Kivu	32,7	8,1
Sud-Kivu	25,1	6,2
Maniema	19,5	3,9
Kasai-Oriental	20,7	10,8
Kasai-Occidental	19,1	8,3
Katanga	26,5	10,8
RDC	27,1	10,6

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire statistique de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel, année scolaire 2009 – 2010.

La lecture du tableau ci-dessus montre que pour l'ensemble du pays, la participation des femmes à la fonction enseignante est faible, soit 27,1 % au niveau primaire et 10,6 % au niveau secondaire. Au niveau des provinces, le Bas Congo et la Ville de Kinshasa enregistrent le nombre le plus élevé des femmes enseignantes avec 43,1 % au niveau primaire et 11,8 % au niveau secondaire pour le Bas Congo et 36,3 % au niveau primaire et 13,2 % au niveau secondaire pour Kinshasa. L'Equateur occupe la dernière place avec 18,8 % pour le primaire et 4,9 % pour le secondaire.

Le coefficient de corrélation entre la participation des femmes enseignantes du primaire et celui du secondaire est de 0,62. Ce coefficient est significatif au seuil de 5%. Cela veut dire que les provinces qui ont les chiffres élevés au niveau primaire, ont aussi des chiffres élevés au niveau secondaire et vice versa.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Que conclure alors à la fin de ce travail scientifique qui, du reste nous a tenu tout au long de cette année académique ?

Notre étude a pour objectif général d'analyser du rendement interne et les disparités dans l'accès à l'éducation en R.D.C. Les objectifs spécifiques sont d'une part, de faire l'état des lieux du système éducatif et d'autre part, de calculer les différents indicateurs de rendement interne et d'accès à l'éducation en R.D.C. Les calculs de ces indicateurs nous permettent de confirmer nos hypothèses selon lesquelles :

- Le rendement interne de l'enseignement est meilleur au niveau primaire comparativement au niveau secondaire ;
- Les disparités entre sexes dans l'accès sont moins prononcées au niveau primaire qu'au niveau secondaire.

Nous avons commencé cette étude par les généralités sur l'éducation, le rendement interne et l'accès à l'éducation car nous avons estimé qu'il était nécessaire que nos lecteurs puissent avoir une vision claire sur ces notions.

Poursuivant notre étude, nous avons analysé le système éducatif congolais et mesuré le rendement interne. Nous avons montré que le système éducatif congolais n'est pas efficace sur le plan interne ; les taux de redoublement et d'abandon élevés, le taux d'achèvement scolaire faible, la faible participation des filles, la faible participation des femmes à la fonction enseignantes, la forte déperdition scolaire due à la pauvreté des parents.

La faible productivité interne du système éducatif a des répercussions sur sa rentabilité externe : diplômés sans emploi ou employés dans les secteurs et postes qui ne cadrent pas avec leur formation ; insuffisance de la contribution de l'éducation au développement économique etc.

De ce qui précède, l'état actuel de fonctionnement du système éducatif congolais n'offre guère des perspectives de sa contribution au développement économique, la restructuration profonde de ce système peut renverser cette tendance, les possibilités internes pour réussir la

restructuration du système éducatif existent bien. Il s'agit, à notre humble avis, d'une question de vision stratégique de développement que les autorités politiques devront se doter et non d'un simple problème de moyens matériels et financiers.

Par vision stratégique de développement, il faut entendre un ensemble d'objectifs à court, à moyen et à long termes en adéquation avec les moyens disponibles visant l'accroissement durables de la production et des revenus et leur répartition équitable. Ce n'est que dans le cadre de cette vision stratégique de développement que le secteur éducatif pourra valablement contribuer au développement économique.

Autrement, les énormes sacrifices financiers consentis par les parents pour l'éducation de leurs enfants se traduiront toujours par des résultats bien en deca de leurs attentes : formation insuffisante ou mal adaptée, taux d'abandon élevé.

Le redressement du système éducatif de la RDC, considéré actuellement comme l'une des priorités de la refondation de la nation, nécessite la réalisation de certaines actions concrètes, notamment :

- L'augmentation sensible du budget de l'éducation. L'éducation devra progressivement récupérer la place qu'elle occupait dans les dépenses nationales au cours des décennies 60 et 70, soit près de 25% du budget national et 7% du PIB. Ceci n'est possible qu'au prix d'une réelle volonté politique et d'une mobilisation de l'ensemble de la communauté nationale ;
- La valorisation du métier d'enseignant par l'instauration des conditions de travail humainement favorables ;
- L'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire ;
- L'amélioration du niveau des revenus des parents ;
- La mobilisation, la sensibilisation et l'éducation des parents sur l'importance de l'éducation des filles ;
- La formation accélérée des enseignants particulièrement pour l'enseignement supérieur et universitaire ;
- L'élaboration de la carte scolaire de la RDC pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de l'éducation.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

1. André PAGE, Economie de l'éducation, PUF, 1971.
2. KABUYA KALALA, Techniques d'analyses et prévisions macroéconomiques, UNIKIN, PTC/DEA en économie, année académique 2003-2004.
3. MALCON G. Economie du développement, de Boeck Wesmassel, Bruxelles, 1990.
4. PSACHAROPOULOS, G. et WOODHALL, M. (1988), Education pour le développement. Une analyse des choix d'investissement, Paris, Economica.
5. REZSOHAARZY, Théorie et critique des faits sociaux, Renaissance du liesse, Bruxelles, 1978.

II. RAPPORT ET AUTRES DOCUMENTS

1. AHMED S. et ALBERTIN J.M., Lexique d'économie, éd. Dalloz, paris, 2004.
2. Banque mondiale, Système éducatif de la R.D.Congo : priorités et alternatives, 2003.
3. BCC, Rapport annuel 2010.
4. CAPUL Yves et OLIVIER GRANIER (2005), Dictionnaire d'économie et sciences sociales, Hatier, Paris.
5. Dictionnaire encyclopédique de psychologie, paris 1980
6. Discours du Chef de l'Etat du 25 novembre 1966.
7. Discours du Chef de l'Etat du 30 novembre 1973
8. DUBBELDAM et al. Annuaire international de l'éducation : développement, culture et éducation, vol XLIV, UNESCO, 1994
9. Education pour Tous, occasions perdues : quand l'école faillit sa mission.
10. Education pour Tous : Situation et tendances 1998.
11. Julius NYERERE Transition, L'école oublie encore 113 millions d'enfants, V.47, Juin 2000.

12. MATHIAS RWEHERA, Séminaire international « curriculum, compétences et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne » Genève, du 10 au 13 novembre 2004.
13. Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel, Kinshasa.
14. Objectifs du millénaire pour le développement, Rapport national de suivi de progrès pour la République Démocratique du Congo 2004.
15. République du Zaïre, Département de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (collaboration avec L'UNESCO), L'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre, UNESCO, Paris, 1986.
16. République du Zaïre, Loi cadre n° 86/09/1986 de l'enseignement national.
17. SUAVET. Dictionnaire économique et social, paris, éd. Ouvrières, 1972

III. NOTES DES COURS

1. LUTUTALA B, Méthodes de recherche en sciences sociales, UNIKIN, FASEG, 2008-2009
2. MVUDI MATINGU : Economie de l'éducation, UNIKIN, FASEG , 2010-2011.
3. NYEMBO SHABANI, Economie de développement, UNIKIN, FASEG, 2011-2012
4. PFUNGA-PFUNGA, Aménagement du territoire, UNIKIN, FASEG, 2008-2009.

IV. SITES WEB

1. Association pour le Développement de l'éducation en Afrique (A.D.E.A.)
<http://www.adea.net/>
2. KANZA T. L'enseignement en RDC, disponible sur [http// www.c-retro-actuel.net](http://www.c-retro-actuel.net)

ANNEXES

Annexe 1 : Proportion des redoublants au niveau primaire par province

Province \ Année d'Etudes	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	Total
Kinshasa	8,5	9,5	10,4	10,7	10,6	5,1	9,2
Bas-Congo	15,2	15,8	17,7	16,5	16,8	10,1	15,6
Bandundu	14,6	15,4	16,6	15,5	14,4	7,8	14,5
Equateur	18,3	20,1	21	20	17,9	15	18,9
Orientale	23,3	21,7	22,9	21,5	20,1	15,4	21,6
Nord-Kivu	12,7	14	15,6	13,3	12,2	4,6	12,8
Sud-Kivu	15,8	18,4	20,5	18,6	23,8	6,8	17,7
Maniema	17,7	15,5	15,8	13,6	11,8	9,7	14,7
Kasaï-Oriental	15,6	16,3	16,4	15,1	13,9	9,3	15
Kasaï-Occidental	15,6	14,5	14,7	13,3	11,8	8,8	13,9
Katanga	7,9	18,9	19,3	18,3	17,5	10,1	17,6
RDC	16,3	16,8	17,8	16,4	15,8	9,3	15,9

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2006 – 2007.

Annexe 2 : Proportion des redoublants au niveau secondaire par province

Année d'Etudes / Province	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	6 ^{ème} année	Total
Kinshasa	13,0	11,6	12,5	12,2	11,9	6,8	11,6
Bas-Congo	19,6	15,4	15,8	15,0	15,4	15,8	16,7
Bandundu	17,4	15,5	14,2	12,5	10,9	4,7	13,6
Equateur	23,0	21,2	21,4	19,9	19,5	13,7	20,8
Orientale	24,2	21,0	20,8	20,8	16,9	20,6	22,3
Nord-Kivu	15,4	11,9	12,8	11,8	12,0	9,4	12,8
Sud-Kivu	20,6	18,1	19,6	19,3	17,3	9,1	18,2
Maniema	14,4	14,4	13,5	13,9	12,5	16,3	14,2
Kasaï-Oriental	16,3	14,8	14,6	14,2	13,3	10,4	14,5
Kasaï-Occidental	14,8	13,5	14,6	14,1	12,2	4,5	12,3
Katanga	21,4	21,1	19,9	18,8	17,1	11,0	19,2
RDC	18,3	16,2	16,2	15,2	15,5	8,8	15,7

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2006 – 2007.

Annexe 3 : Taux d'achèvement par province et sexe au niveau primaire

Province	Nouveaux inscrits en 6 ^{ième} Année			Population de 11 ans			Taux d'achèvement		
	G	F	GF	G	F	GF	G	F	GF
Kinshasa	60.343	61.791	122.134	78.402	78.418	156.820	77,0	78,8	77,9
Bas-Congo	29.602	22.171	51.773	48.111	48.120	96.231	61,5	46,1	53,8
Bandundu	72.739	55.904	128.643	105.130	105.152	210.282	69,2	53,2	61,2
Equateur	61.310	35.319	96.629	94.438	94.459	188.897	64,9	37,4	51,2
Orientale	63.140	44.999	108.139	103.349	103.369	206.718	61,1	43,5	52,3
Nord-Kivu	49.152	42.915	92.067	75.729	75.745	151.474	64,9	56,7	60,8
Sud-Kivu	42.334	35.635	77.969	69.493	69.507	139.000	60,9	51,3	56,1
Maniema	17.395	12.462	29.857	25.837	25.842	51.679	67,3	48,2	57,8
Kasaï-Oriental	53.435	38.754	92.189	78.402	78.418	156.820	68,2	49,4	58,8
Kasaï-Occidental	48.295	29.867	78.162	66.821	66.833	133.654	72,3	44,7	58,5
Katanga	80.048	53.234	133.282	145.221	145.252	290.473	55,1	36,6	45,9
RDC	577.793	433.051	1.010.844	890.933	891.115	1.782.048	64,9	48,6	56,7

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 63.

Annexe 4 : Taux d'achèvement par province au niveau secondaire

Province	Nouveaux inscrits en 6 ^{ième} Année			Population de 17 ans			Taux d'achèvements		
	G	F	GF	G	F	T	G	F	T
Kinshasa	40096	33905	74001	64723	64013	128735	62,0	53,0	57,5
Bas-Congo	10126	5774	15900	39716	39281	78997	25,5	14,7	20,1
Bandundu	43582	17924	61506	86787	85836	172622	50,2	20,9	35,6
Equateur	22844	5279	28123	77961	77107	155068	29,3	6,8	18,1
Orientale	16315	7540	23855	85316	84380	169697	19,1	8,9	14,1
Nord-Kivu	17685	10292	27977	62516	61831	124347	28,3	16,6	22,5
Sud-Kivu	17177	7368	24545	57367	56738	114106	29,9	13,0	21,5
Maniema	9416	1763	11179	21329	21096	42424	44,1	8,4	26,4
Kasaï-Oriental	22602	7366	29968	64723	64013	128735	34,9	11,5	23,3
Kasaï-Occidental	22929	5246	28175	55162	54557	109718	41,6	9,6	25,7
Katanga	31668	13035	44703	119883	118570	238453	26,4	11,0	18,7
RDC	254440	115492	369932	735482	727419	1462901	34,6	15,9	25,3

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 70.

Annexe 5 : Taux brut d'admission et taux de transition par province

Province	Niveau primaire			Niveau secondaire		
	TBAG	TBAF	TBAF/TBAG	TTG	TTF	TTF/TTG
Kinshasa	91,6	91,4	0,89	83,4	79,8	0,90
Bas-Congo	96,6	91,1	1,00	81,3	73,3	0,96
Bandundu	127,5	116,9	0,94	80,9	72,7	0,90
Equateur	125,3	103,6	0,92	69,5	52,8	0,76
Orientale	105,9	98,3	0,83	70,1	57,9	0,83
Nord-Kivu	137,7	118,5	0,93	82,8	82,7	1,00
Sud-Kivu	106,3	96,5	0,86	70,4	60,6	0,86
Maniema	100,9	92,6	0,91	74,3	61,1	0,82
Kasaï-Oriental	121,4	109,2	0,92	67,5	56,3	0,83
Kasaï-Occidental	142,0	121,7	0,90	52,8	66,3	1,26
Katanga	95,5	83,0	0,86	77,3	74,9	0,97
RDC	113,7	101,7	0,89	72,9	68,2	0,94

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 55 et 64.

Annexe 6 : taux brut de scolarisation par province et par niveau d'études

Province	Niveau primaire			Niveau secondaire		
	TBSG	TBSF	TBSF/TBSG	TBSG	TBSF	TBSF/TBSG
Kinshasa	88,2	89,4	1,01	64,6	60,7	0,9
Bas-Congo	92,4	81,3	0,88	44,2	29,0	0,7
Bandundu	100,6	89,5	0,89	54,5	31,7	0,6
Equateur	103,8	79,3	0,76	43,9	16,0	0,4
Orientale	102,9	90,9	0,88	35,6	20,2	0,6
Nord-Kivu	109	94,7	0,87	44,1	32,8	0,7
Sud-Kivu	92,5	83,7	0,90	42,3	24,9	0,6
Maniema	90,8	80,2	0,88	49,6	18,5	0,4
Kasaï-Oriental	101	86,8	0,86	44,6	21,8	0,5
Kasaï-Occidental	111,3	89	0,80	53,6	20,4	0,4
Katanga	88,2	89,4	1,01	39,7	20,3	0,5
RDC	92,4	81,3	0,88	46,2	26,7	0,6

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 57 et 66.

Annexe 7 : Participation des filles inscrites par province et par niveau d'études

Province	Niveau primaire	Niveau secondaire
----------	-----------------	-------------------

	Filles	Total	%	Filles	Total	%
Kinshasa	457940	910466	50,3	253596	526181	48,2
Bas-Congo	255403	54623	46,8	74289	188898	39,3
Bandundu	615078	1306737	47,1	177384	486137	36,5
Equateur	489105	1130480	43,3	80601	303673	26,5
Orientale	642857	1300202	49,5	111508	299892	37,2
Provinces	Niveau primaire			Niveau secondaire		
	Femmes	Total	%	Femmes	Total	%
Kinshasa	444094	962201	46,2	91069	272533	33,4
Bas-Congo	388725	875285	44,4	72607	265730	27,3
Bandundu	614417	1423287	43,2	153270	467560	32,7
RDC	4893051	10572422	46,3	1268362	3484459	36,4

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 28 et 41.

Annexe 8 : Participation des femmes enseignantes par province et par niveau d'étude						
Equateur						
Orientale						
Nord-Kivu						
Sud-Kivu	4987	19854	25,1	767	12406	6,2
Maniema	1667	8547	19,5	245	6316	3,9
Kasaï-Oriental	4917	23772	20,7	1766	16281	10,8
Kasaï-Occidental	4557	23906	19,1	1448	17390	8,3
Katanga	9137	34445	26,5	2501	23182	10,8
RDC	77482	285620	27,1	23066	218320	10,6

Source : Ministère de l'EPSP, Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel 2009 – 2010, page 30 et 44.